

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le vendredi 24 septembre 2021 s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 à 19H00, salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Le Maire demande d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Paul GIROD.

PRESENTS : François RAMPELBERG (Maire) - Jean PONS (Maire-Adjoint) - Nathalie MUSSOT (Maire-Adjoint) - Gérard LAINÉ (Maire-Adjoint) - Odile VANDENBROUK (Maire-Adjoint) - Patrick PETITJEAN (Maire-Adjoint) - Marie-Claude LAINÉ - Marie-Christine BROT - Nicole GUIDET - Stéphane WEBER - Martine TORLET - Sylvie GRÜN - Denis SARAZIN - Hervé ONYSZKO - Céline NAUDIN - Alain LEMAITRE - Jacky IGNATE - Florian RAYAUME.

ABSENTE EXCUSEE : Marie-Thérèse GIRARD.

Monsieur Jean PONS a été nommé secrétaire à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 07 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

**1 - PRET A COURT/MOYEN TERME - BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT « L'ÉTANG DE L'AMOURÉ »**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 20 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de demander l'attribution d'un prêt de 1 100 000,00 euros pour la création du lotissement « Les Côteaux de la Vesle ».

Le Maire informe l'Assemblée que cet emprunt arrive à échéance le 25 septembre 2021 et qu'il y a lieu de rembourser le capital restant dû, soit 989 167,00 car trois ventes ont été encaissées pour un montant HT de 110 833,33 euros.

Considérant le retard pris dans la commercialisation des parcelles du lotissement, il convient de demander un nouveau prêt pour une période de deux ans.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget annexe que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'Assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire.

Le Maire propose de demander à la Caisse d'Épargne - 8 Rue Vadé - 80064 AMIENS CEDEX 9, l'attribution d'un prêt de 989 167,00.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander à la Caisse d'Épargne - 8 Rue Vadé - 80064 AMIENS CEDEX 9 l'attribution d'un prêt de 989 167,00 euros.
- D'ouvrir au budget annexe de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.
- De prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, de reverser le FCTVA 2021 qui s'élève à environ 216 739,00 euros afin de rembourser par anticipation cet emprunt.
- De prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget annexe, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- D'autoriser le maire à signer tous les actes contractuels afférents à cette opération et de conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

2 - COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2021

Le Maire précise à l'Assemblée qu'il convient d'ajuster des crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement pour tenir compte de la consommation effective des crédits.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

COMMUNE DE BRAINE		
BUDGET GENERAL		
DEPENSES		RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
66111	+ 7 540,00	
022	- 7 540,00	
	-----	-----
	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
1641	+ 17 970,00	
2313/45-17	- 17 970,00	
	-----	-----
	0,00	0,00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n° 3/2021 du budget général de la Commune telle que présentée.

DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 2 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2021/29 du 7 septembre 2021

Annulation et remplacement de la décision n° 2021/4 en date du 9 juin 2021.

Signature de l'avenant n° 1 en date du 20 août 2021, pour un montant HT de 33 777,00 euros, avec la Société EIFFAGE ROUTE NORD-EST de CIRY-SALSOGNE (Aisne), pour le LOT 1 : Voirie et réseaux divers et génie civil.

Décision n° 2021/30 du 8 septembre 2021

Signature du bail avec Madame Karine PONS, demeurant 8 Rue Bailleux à BRAINE (Aisne), du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024.

Décision n° 2021/31 du 23 septembre 2021

Signature de l'avenant n° 1 en date du 31 août 2021, pour un montant HT de 2 500,00 euros, avec la Société NORALU de BRUYERES ET MONTBERAULT (Aisne), pour le LOT 6 : Menuiseries extérieures alu et acier – Serrurerie.

Décision n° 2021/32 du 23 septembre 2021

Signature de l'avenant n° 1 en date du 10 septembre 2021, pour un montant HT de 950,00 euros, avec la Société PIVETTA BATIMENT de THOUROTTE (Oise), pour le LOT 3 : Démolitions – Gros-œuvre – Réseaux sous dallage – VRD.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean PONS rappelle à l'Assemblée que l'opération « Brioches » est prévue le samedi 16 octobre 2021.

Madame Sylvie GRÜN remercie les élus présents au concert de l'Orchestre de Picardie.

Monsieur Gérard LAINÉ sollicite Monsieur Jean PONS pour obtenir un bilan de la brocante qui a été organisée le 19 septembre 2021 par l'Association « Braine Solidarité ».

Monsieur Jean PONS répond que ce fut une réussite et remercie les services de la Commune ainsi que les élus pour leur aide.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu l'Association Arts et Jardins de la Région Hauts de France avec Monsieur Jean PONS qui a pour projet les Jardins de la Paix. Ce projet consiste à réaliser un Jardin de la Paix danois, dans la partie basse de la Nécropole française, à proximité immédiate du cimetière danois. Une équipe de paysagistes danoises a été sélectionnée pour concevoir et suivre la réalisation de ce jardin. Il est envisagé également de présenter ce projet de jardin aux écoliers.

Monsieur Gérard LAINÉ indique à l'Assemblée que la convention « Petites Villes de Demain » a été signée avec tous les acteurs (Etat – Conseil Départemental de l'Aisne – Ville de BRAINE et Ville de VAILLY-SUR-AISNE) le mercredi 22 septembre 2021. Monsieur Gérard LAINÉ représentait la Ville de BRAINE puisque Monsieur François RAMPELBERG représentait le Président du Conseil Départemental de l'Aisne. Monsieur Gérard LAINÉ ajoute qu'un Chef de projets a été recruté pour ce programme et arrivera le 1^{er} novembre 2021.

Monsieur Florian RAYAUME informe l'Assemblée que l'opération de remboursement des cautions encaissées par la Bibliothèque démarrera le 5 octobre 2021.

Monsieur Alain LEMAITRE demande où en est le dossier du remplacement du vétérinaire.

Le Maire répond que justement ce projet structurant fait partie du programme « Petites Villes de Demain » et sera donc étudié par le Chef de Projet.

Monsieur Denis SARAZIN propose de lancer dès maintenant l'étude de ce projet.

Le Maire répond que cette étude sera programmée en 2022. Il ajoute qu'il faudra également prendre une décision quant à la mise en place d'une maison médicale.

La séance est levée à 19 H 50.

Le Secrétaire de Séance,



Jean PONS

Le Maire,



François RAMPELBERG